

Zone de Secours Hesbaye Rue Joseph, 65 4280 HANNUT

Tél.: 019/600 262

Email (Grh): grh@pompiershesbaye.be
Site: http://www.pompiershesbaye.be

APPEL A CANDIDATURES

La Zone de Secours Hesbaye, par décision du Conseil de zone du 11 septembre 2025 dans le respect des dispositions de l'A.R. du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, procède au recrutement :

de sapeurs-pompiers volontaires ambulanciers

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- 1° être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse ;
- 2° être âgé de 18 ans au minimum;
- 3° avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- 4° jouir des droits civils et politiques ;
- 5° satisfaire aux lois sur la milice;
- 6° être titulaire du permis de conduire B;
- 7° être titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral du cadre de base, du cadre moyen ou du cadre supérieur, tel que visé à l'article 35.de l'A.R. du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours. Est réputé avoir satisfait à cette condition :
 - ✓ le pompier en service dans un service public d'incendie dans un État faisant partie de l'Espace économique européen ou en Suisse ;
 - ✓ l'agent opérationnel en service au sein de la Protection civile dans un État faisant partie de l'Espace Économique Européen ou en Suisse.
 - !!! Le certificat d'aptitude fédéral doit être valide jusqu'au jour du 1^{er} test inclus.
 - 8° élire sa résidence principale permettant de rejoindre un des deux postes incendie et de secours de la zone de secours dans un délai de 7 minutes maximum en respectant le code de la route lors du trajet vers le poste concerné.

- Adresse du poste de Hannut : rue Joseph Wauters, 65 4280 Hannut,
- Adresse pour le poste de Waremme : **soit** rue Ernest Malvoz, 34 4300 WAREMME **soit** (futur projet) : rue du Parc Industriel, 6 4300 WAREMME.

9°: être détenteur du brevet d'aide médicale urgente de secouriste ambulancier; 10: être détenteur du brevet B01 (sapeur-pompier).

Les conditions 1 à 7 doivent être remplies à la date de la clôture des candidatures (le 26 novembre 2025 à minuit).

Les conditions 8 à 10 devront être remplies à la date de nomination.

Les deux postes de secours de la Zone de Secours Hesbaye sont :

- Poste de secours de Hannut : 9 volontaires à recruter.
- Poste de Secours de Waremme : 10 volontaires à recruter.

1. Conditions de recrutement :

L'acte de candidature doit être accompagné des documents suivants :

- une lettre de motivation dûment signée et datée;
- un curriculum vitae détaillé;
- un extrait du casier judiciaire (modèle 2) délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- le certificat d'aptitude fédéral visé à la condition 7, lequel doit être valable au moment du dépôt de la candidature pour la partie relative aux épreuves d'aptitude physique (deux ans à partir de la date de clôture du procès-verbal de l'ensemble des épreuves d'aptitude) ;
- le brevet d'aide médicale urgente de secouriste ambulancier si le candidat le possède déjà (condition 9) ;
- tous autres documents jugés pertinents par le (la) candidat(e), étayant qu'il (elle) correspond aux descriptifs de fonction ;
- copie recto-verso du permis de conduire B;
- copie recto-verso de la carte d'identité;
- tout document attestant que les conditions de recrutement mentionnées ci-dessus sont bien remplies.

Sous peine de nullité, les candidatures doivent être :

- soit adressées par courrier recommandé au siège de la Zone de secours, à l'attention du service de gestion des ressources humaines, rue Joseph Wauters, 65 à 4280 Hannut, au plus tard le 26 novembre 2025 à minuit, le cachet de la poste faisant foi ;
- soit envoyées par mail, à l'adresse suivante : grh@pompiershesbaye.be (service de gestion des ressources humaines), au plus tard le 26 novembre 2025 avant minuit.

2. Publication

L'appel est publié au moins trente jours calendriers avant la date limite d'introduction des candidatures

- par note de service affichée dans les postes de la zone et par courrier électronique aux membres opérationnels de la zone de secours;
- sur le site internet de la zone ;
- sur le site internet de la Direction générale de la Sécurité civile du SPF Intérieur
- sur le site internet des 13 communes de la zone de secours,
- communiqué, pour publication, à l'Ecole du Feu de la Province de Liège

3. Composition du jury

Le jury est chargé de l'organisation matérielle de l'épreuve. Il est composé de la manière suivante :

- du Commandant de zone ou de son délégué (Président du jury) ;
- d'un Officier de la Zone de secours Hesbaye;
- de l'agent en charge de la gestion des ressources humaines ou de son délégué ;
- d'un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone, membre observateur.

Règlement d'épreuve

Par décision du 11 septembre 2025 et après avoir délibéré, le Conseil de zone fixe comme suit le règlement de l'épreuve relative au recrutement de membres opérationnels volontaires ambulanciers au sein de la Zone de secours Hesbaye (Province de Liège) ainsi que les modalités pratiques d'introduction de la candidature.

La description des fonctions, le cadre de travail et les conditions de travail sont détaillés dans l'appel à candidatures pour la fonction susvisée.

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes.

4. Epreuve de sélection – concours :

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours et d'un examen médical éliminatoire, tel que précisé à l'article 26 de l'arrêté royal du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la santé des travailleurs.

Le concours consiste en une seule épreuve orale destinée à évaluer la motivation, l'engagement, la disponibilité et la conformité du candidat avec le descriptif de fonction et la zone. Le système de cotation sera le suivant :

<u>Qualités personnelles et comportementales</u> : 60 points Motivation et engagement

> Esprit d'équipe et communication Gestion du stress et prise de décision

Capacité d'apprentissage

Savoir-être et potentiel : 40 points

Les candidats sont admis au stage de recrutement par le conseil dans l'ordre de classement au concours. Pour être déclaré lauréat, le candidat doit obtenir au moins 60 % au concours.

Le stage de recrutement débute le jour de l'entrée en service

A l'issue du stage et si l'évaluation est favorable, le stagiaire volontaire est nommé pour une période de six ans, renouvelable.

L'agent nommé devra, aussi longtemps qu'elles seront nécessaires à l'exercice de ses fonctions, remplir les conditions de maintien de sa résidence principale, permis, brevets, badges et certificats énoncés dans le présent appel à candidatures.

Les candidats ayant réussi le concours et qui ne seraient pas placés en position utile verront leur candidature versée dans une réserve de recrutement, pour une période de deux ans, conformément à l'article 37 par. 2 de l'A.R. du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

<u>En annexe</u>: le descriptif de fonction des sapeurs-pompiers ambulanciers.

Toute information complémentaire peut être obtenue en contactant le service de gestion des ressources humaines, (019/600 262 les lundis et mardis ou grh@pompiershesbaye.be)

	Description de fonction Sapeur-pompier
Objectifs	 Effectuer les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone. Appliquer la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours.
Description	Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.

Tâches-clés et Finalités-clés domaines d'activité 1. Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention) Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone. <u>Tâches possibles (non limitatives)</u>: - Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme. - Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées. - Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses. - Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses. 2. Collaborateur opérationnel (préparation) Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour soi-même, ses collègues et les personnes en détresse. Tâches possibles (non limitatives): - Participer à des exercices physiques, organisés par la zone. -Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone. Place dans l'organisation La fonction est dirigée par : Le sapeur-pompier est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen ou supérieur, mais peut, dans des situations d'intervention, travailler également sous la direction d'un caporal. La fonction ne dirige pas : Eléments de réseau La fonction reçoit des informations de : Sous-officier Avis oraux Contact personnel dirigeant

Décisions

Contact personnel, informel, mail,....

	Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail	
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,	Informel	
	<u>La fonction fournit des infos à :</u>			
	Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,	Contact personnel	
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,	Contact personnel, informel, mail,	
	Citoyens	Questions orales, avis,	Contact personnel, informel, mail,	
Autonomie	La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants : - Le choix d'une solution alternative si, en raison d'une modification imprévisible ou d'une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure est infaisable en raison d'un risque important pour sa propre sécurité L'interruption d'une mission opérationnelle, pour autant qu'un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu'aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission Le choix d'une meilleure solution si une modification imprévisible ou une évolution rapide de la situation rend la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure solution se présente et si le supérieur hiérarchique n'est pas/ne peut pas être joignable à temps Le timing et la méthode d'exécution concrets d'une mission, dans les limites établies par le supérieur et les procédures opérationnelles.			
	La fonction doit demander l'autorisation pour : - Le choix de la procédure d'engagement et les dérogations éventuelles à cette procédure lors de l'exécution des tâches opérationnelles. - Toute initiative qui ne lui est pas confiée par son supérieur, par le règlement de travail ou d'ordre intérieur du service. - Toute activité qui influence l'opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n'aient été convenues en ce qui concerne la garantie et l'opérationnalité au cours de cette activité.			
Cadre et conditions de travail	Place dans l'organigramme	Le sapeur-pompier se situe au n recrutement. Il est l'exécutant a l'organisation de l'équipe d'ince	u sein de	

Caractéristiques spécifiques	 Prestations de temps de travail irréguliers • Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit Les rappels sont possibles Charges physiques et lourdes possibles Charge psychologique possible
Niveau	Sixième année enseignement secondaire professionnel
Recrutement	Cf. statut administratif et pécuniaire
Période d'intégration	Cf. statut administratif et pécuniaire
Diplôme	Obtention du brevet BO1 pendant le stage

Description de fonction	
Secouriste - ambulancier (cadre opérationnel)	
Cette fonction est en principe associée au cadre de base, cadre moyen ou lieutenant.	
La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques. Il est toutefois possible que, dans certaines zones, l'ambulancier entré en service n'effectue aucune tâche opérationnelle de sapeur-pompier et n'ait pas un grade de pompier. (AR 23/08/2014)	

Description	Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale. A titre préparatoire, le secouriste-ambulancier est chargé de l'entretien des ambulances. Il veille quotidiennement à ce que l'inventaire soit en ordre, et le complète le cas échéant. Il est également en contact étroit avec le responsable du matériel afin de disposer à tout moment d'un stock de matériel suffisant.	
	Le secouriste-ambulancier est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone. Le secouriste-ambulancier transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital. Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances.	
	Le secouriste-ambulancier veille à se recycler en permanence et il se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.	
	Le secouriste-ambulancier s'informe en continu du nouveau matériel utilisé dans les ambulances.	
Tâches-clés et domaines d'activité	Pour la fonction de secouriste-ambulancier, il est renvoyé au profil de compétences rédigé par le SPF Santé publique.	
	La description de fonction pour les parties : • Place dans l'organisation • Eléments de réseau • Autonomie • Situations et conditions de travail est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les	
	dispositions de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours, à l'exception des ambulanciers non pompiers (AR 23/08/2014)	
Situations et conditions de travail	Diplôme, brevet, certificat,	Obtention et maintien du brevet d'ambulancier (AR 13/02/1998) Conditions AR 23/08/2014

	Caractéristiques spécifiques	 Prestations de temps de travail Irréguliers Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit Les rappels sont possibles Charges physiques et lourdes possibles Charge psychologique possible
--	---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour la Zone de Secours Hesbaye,

Colonel M. DUVIVIER

E. DOUETTE

Commandant de zone

Président